

COARRAZE
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19

Votants : 19

Le vingt trois juin deux mille seize, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Coarraze s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Jean SAINT-JOSSE, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2016

Présents : Alain GARCES, Jean SOUVERBIELLE, Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT, Sylvie GARCIA, Christine MEUNIER Adjoints, Jean LATAPIE, Laurent GABEN, Viviane POLA, Alain LASSERRE, Isabelle MARTINEZ, Josie IRIBARNE POMMIES, Céline CAZALA, Thierry PENOUILH, Marie-Agnès MENORET-ULTRA, Michel LUCANTE, Catherine VIGNEAUX.

Secrétaire de séance : Christine MEUNIER

Absents excusés :

Jean-Pierre CAZE a donné procuration à Jean SAINT-JOSSE

Guillaume RYCKBOSCH a donné procuration à Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 avril 2016.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Maire rend compte au conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation.

Droit de préemption :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. présentée le 18/03/16 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré A n°356 mis en vente par M. Christian FEVRE n°3 rue d'Albret.
- D.I.A. présentée le 24/03/16 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré A n°2561-2566-2567-2571-2573-2607 mis en vente par les conjoints Minvielle-Larrousse rue Charles Péguy.
- D.I.A. présentée le 30/03/16 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré AA n°22 mis en vente par François et Joël GRAS, 4 rue Pierre Sémard.
- D.I.A. présentée le 11/04/16 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré D n°870 mis en vente par Jérôme CAZALAA-ARRIBES, lotissement Sargaillouse.
- D.I.A. présentée le 11/04/16 par la SELARL CARRAZE BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré D n°394 et A n°381 mis en vente par Valérian POIN, 15 ch Darré castet.
- D.I.A. présentée le 14/04/16 par Maître Xavier Clérissé, notaire à Bayonne (64) concernant l'immeuble cadastré A n°592 mis en vente par Mme LACAY Raphaëlle ép MEUNIER, 16 avenue de la gare.

- D.I.A. présentée le 30/05/16 par la SCP TACHOT et CONTE, notaires à Soumoulou (64) concernant l'immeuble cadastré A n°2763 mis en vente par Yannick SEDZE, 8 rue des rosiers.

Contrats d'entretien des espaces verts 2016

Les contrats d'entretien des espaces verts pour l'année 2016 sont attribués aux entreprises suivantes :

Lot n°1 (Bayaü, République) à l'entreprise Concept Nature pour un montant de 4 560 € TTC

Lot n°2 (Chênaie) à l'entreprise Concept Nature pour un montant de 7 800 € TTC

Lot n°3 (Fontaine du Salut et Larrousse) à l'entreprise Ramirez Paysages pour un montant de 13 300 € TTC

Reprise de concessions au cimetière

Les concessions référencées E 16, J 2, J 6, Q 15, Q 17 sont reprises par la Commune en vue de leur remise en service pour de nouvelles inhumations.

Informations

Service civique

Chaque conseiller a été destinataire de la fiche d'information éditée par la DDCS. M. SAINT-JOSSE précise qu'une information à destination des jeunes sera effectuée. Ce dispositif peut s'avérer intéressant pour les jeunes et les collectivités. Dossier à suivre.

Transport scolaire

A compter de la rentrée prochaine, le conseil départemental a décidé de faire payer le transport scolaire à tous les usagers.

Concernant le transport des enfants de l'école primaire de Coarraze assuré par la commune par délégation, le Maire a fait savoir au Département que la commune était opposée à la mise en place de tarifs payants. La commune est dans l'attente d'une réponse du Conseil Départemental.

Tour de France

La commune s'est portée candidate pour participer à l'opération « Témoins de sécurité » lors de l'étape du 9 juillet.

Des chasubles seront distribuées pour permettre aux spectateurs, plus particulièrement les enfants, de devenir acteurs de leur propre sécurité en affichant et en portant sur eux les messages de prudence.

Référente : Ch. MEUNIER, volontaires : J. LATAPIE, C. CAZALA, I. MARTINEZ, J. POMMIES, T. PENOUILH

SSIAD

Réception pour l'anniversaire des 15 ans d'activités du Service de Soins Infirmiers à Domicile lundi 4 juillet à 18h30 en présence du Préfet, du président du Conseil Départemental et le directeur de l'Agence Régionale de Santé.

Le SSIAD prend en charge les petits fours et la Commune les boissons.

Alain LASSERRE rappelle l'importance des différents services du SSIAD.

Fêtes de Coarraze

Cette année les fêtes dureront 3 jours du samedi 23 juillet au lundi 25 juillet. Un traiteur assurera l'Estanquet avec la participation d'associations de Coarraze. A aujourd'hui, l'USCN

Sautaprats organisera la soirée du samedi, l'association des parents d'élèves celle du dimanche, le lundi est en attente.

Association los sautaprats

Jeudi 7 juillet à 18h à la CCPN : présentation du projet social et sportif à tous les conseillers qui le souhaitent

PLU :

L'enquête publique se déroulera du 12 septembre au 12 octobre 2016.

Permanences du commissaire-enquêteur :

Lundi 12 sept de 9h à 12h

Mardi 20 sept de 15h à 18h

Samedi 1^{er} oct de 9h à 12h

Jeu 6 oct de 15h à 18h

Mar 12 oct de 16h à 19h

Projet de transfert de la compétence Jeunesse à la Communauté de Communes du Pays de Nay

La Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN) a étudié, en 2015, un projet de prise de compétence dans le secteur de la politique jeunesse.

A l'issue de cette phase d'étude et d'échanges, le bureau de la Communauté de Communes a validé, lors de sa réunion du 7 mars 2016, le principe et le contenu d'une prise de compétence Jeunesse par la CCPN à compter du 1^{er} janvier 2017.

A cet effet, la CCPN souhaite notamment faire de la Maison de l'Ado un pôle central de sa politique.

Cette prise de compétence jeunesse impliquerait donc un transfert de la Maison de l'Ado au 1/01/2017, dont le périmètre d'intervention s'élargirait à l'ensemble du territoire communautaire. Ce transfert porterait aussi bien sur le fonctionnement, dont le personnel, que sur l'investissement.

Afin de préparer cette prise de compétence, le Directeur de la Maison de l'Ado, Gaël BOURSEGUIN, pourrait être mis à disposition de la CCPN à compter du 1^{er} octobre 2016, dans le cadre d'une convention.

La commune de Coarrazze assurerait jusqu'à la fin de l'année les frais de fonctionnement de la Maison de l'Ado et la CCPN prendrait en charge la rémunération du directeur mis à disposition.

Adopté à l'unanimité

Réorganisation de services et modification du tableau des emplois Rapport au Comité Technique paritaire (CTP)

Le tableau des effectifs de la commune de Coarrazze compte actuellement 25 agents .

Plusieurs services sont en cours de réorganisation au vu des éléments suivants :

Service Animation :

- Départ à la retraite au 1^{er} décembre 2016 de la directrice de la Maison de l'Enfance
- Mise en disponibilité depuis le 7 mars 2016 du directeur et d'un animateur de la Maison de l'Ado

- Prise de la compétence Jeunesse par la Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN) au 1^{er} janvier 2017

Service Culture :

- Intégration de la bibliothèque municipale au réseau intercommunal de lecture

Service Administratif :

- Départ à la retraite d'un rédacteur au 1^{er} juillet 2016

Compte tenu de ces données, la commune souhaite modifier le tableau des emplois :

Service Animation :

- Suppression d'un emploi d'animateur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2016 (départ en retraite) et d'un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2017 (transfert de poste à la CCPN)
- Transformation d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (20h) en un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 15 août 2016.
- Recrutement à partir du 1^{er} septembre 2016 d'un animateur sur l'emploi vacant

Service Culture :

Suppression à compter du 1^{er} septembre 2016 du poste d'adjoint du patrimoine de 2^e classe à temps non complet (13h)

Service Administratif :

- Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^e classe au 13 juin 2016 (modification de la délibération du 19 avril 2016 qui crée un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2016)
- Suppression d'un poste de rédacteur

Situation au 7 mars 2016

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont temps non-complet
<u>Filière administrative</u>				
Attaché principal	A	1	1	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif 1 ^è cl	C	1	1	
<u>Filière technique</u>				
<u>Voirie</u>				
Technicien principal de 1 ^è cl	B	1	1	
Adjoint technique principal de 2 ^è cl	C	3	3	
Adjoint technique de 1 ^è cl	C	1	0	

<u>Entretien locaux et cuisine</u>				
Adjoint technique principal de 2è cl	C	1	1	
Adjoint technique de 1è cl	C	2	2	1
Adjoint technique de 2è cl	C	3	3	1
<u>Filière animation</u>				
Animateur	B	1	0	
Animateur principal 1è cl	B	1	1	
Animateur principal 2è cl	B	1	1	
Adjoint d'animation 1è cl	C	2	2	2
Adjoint d'animation 2è cl	C	6	5	5
<u>Filière sanitaire et sociale</u>				
ATSEM principal 2è cl	C	2	2	
<u>Filière culturelle</u>				
Adjoint du patrimoine 2 è cl	C	2	1	1
TOTAL		29	25	10

Projet				
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont temps non-complet
<u>Filière administrative</u>				
Attaché principal	A	1	1	
Adjoint administratif 2è cl	C	1	1	
Adjoint administratif 1è cl	C	1	1	
<u>Filière technique</u>				
<u>Voirie</u>				
Technicien principal de 1è cl	B	1	1	
Adjoint technique principal de 2è cl	C	3	3	
Adjoint technique de 1è cl	C	1	0	
<u>Entretien locaux et cuisine</u>				
Adjoint technique principal de 2è cl	C	1	1	
Adjoint technique de 1è cl	C	2	2	1
Adjoint technique de 2è cl	C	3	3	1

<u>Filière animation</u>				
Animateur	B	1	1	
Adjoint d'animation 1è cl	C	2	2	2
Adjoint d'animation 2è cl	C	6	6	5
<u>Filière sanitaire et sociale</u>				
ATSEM principal 2è cl	C	2	2	
<u>Filière culturelle</u>				
Adjoint du patrimoine 2 è cl	C	1	1	1
TOTAL		26	25	10

Le Maire propose de soumettre ce rapport au Comité Technique Paritaire pour avis.

Il informe le conseil qu'après publication des offres d'emploi et jurys d'entretien, avec la collaboration technique de M. Garcia du CDG64, les agents suivant sont recrutés :

- A compter du 13 juin 2016 : Julia Cantou en qualité d'adjoint administratif de 2ème classe au secrétariat de mairie
- A compter du 15 août 2016 : Béatrice Cély en qualité d'adjoint d'animation de 2è cl pour le poste de directrice adjointe de la Maison de l'Enfance
- A compter du 1^{er} septembre 2016 : Raphaël Cazenave en qualité d'animateur pour le poste de directeur de la Maison de l'Enfance.

Afin de pouvoir effectuer les recrutements nécessaires, il est demandé au conseil municipal de prendre la délibération suivante :

Personnel communal

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, le conseil municipal :

- DECIDE de transformer un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (20h) en un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016.
- DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif de 2è classe à temps complet au 13 juin 2016 et précise que cette délibération annule et remplace la délibération du 19 avril 2016.
- AUTORISE le Maire à signer un CDD d'un an Emploi d'Avenir à compter du 1^{er} septembre 2016

Incidence financière des recrutements à la Maison de l'Enfance

	DEPENSES	RECETTES		
Vente de bois		23 150	<i>Particuliers</i>	8 700
			<i>Entreprises</i>	24 450
			<i>Total</i>	33 150
			<i>Prévu BP 2016</i>	10 000
			<i>Recettes suppl</i>	23 150
Directeur service Enfance Jeunesse mis à disposition a/c du 01/10/16		9 750		
Directeur Maison de l'Enfance à/c du 15/08/16	12 375			
Directeur-adjoint Maison de l'Enfance à/c du 01/09/16	9 600			
Emploi d'avenir à/c du 01/09/2016	6 623	4 400		
TOTAL	28 598	37 300		
Solde		8 702		

Décision Modificative de Crédits n°1-2016
--

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
O12	Charges de personnel	28 598	
6411	<i>Personnel titulaire</i>	13 975	
6413	<i>Personnel non titulaire</i>	4 623	
6451	<i>Cotis à l'URSSAF</i>	4 000	
6453	<i>Cotis caisse de retraite</i>	5 000	
TOTAL		28 598	
O13	Atténuations de charges		14 150
	<i>Remboursement</i>		<i>sur</i>
6419	<i>rémunérations</i>		14 150
70	Produits des services, domaine		14 448
7022	<i>Vente de bois</i>		14 448
TOTAL		TOTAL	28 598

Déclassement d'une voie communale

La voie communale qui va de la stabulation Bignalet à Bénéjacq (quartier des Arribets) n'a pas d'utilité pour la circulation des véhicules puisqu'on peut aller à Bénéjacq par les voies parallèles : chemin des Arribets et route de Bénéjacq.

Par conséquent, le Maire propose son déclassement en chemin rural. La commune de Bénéjacq procédera également au déclassement de la voie située sur son territoire.

Un arrêté de police règlera les conditions d'usage de ce chemin : la circulation de tous véhicules y sera interdite (sauf ceux utilisés pour l'activité agricole), il sera réservé aux piétons et aux cyclistes.

Le service du cadastre devra être informé de ce déclassement.

Mme MENORET-ULTRA précise que le fait que cette voie devienne un chemin rural ne dispense pas la commune de l'obligation d'entretien. Jean SAINT-JOSSE répond qu'il sera entretenu conformément à sa destination c'est-à-dire un chemin piétonnier et cyclable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

-DECIDE de déclasser le 2^{ème} chemin des Arribets en chemin rural

Vote pour : 17

Abstentions : 2 (M.A. Ménoret-Ultra et C. Vigneaux)

Demande d'intégration dans le domaine communal des VRD et espaces verts du lotissement l'Isarce

La société S2D souhaite céder à la commune la voirie, des réseaux et des espaces verts du lotissement l'Isarce

Surface de la voirie et des parkings : 972 m²

Surface des espaces verts : 1 043m²

Alain GARCES précise que tous les travaux de voirie et réseaux ont été réalisés par le lotisseur et sont conformes.

M. LUCANTE estime qu'il serait préférable que la commune intègre ces équipements quand tous les lots seront construits, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme MENORET-ULTRA juge anormal qu'en cas de cession de ces espaces les frais d'acte soient supportés par la commune. M. SAINT-JOSSE répond qu'il faudra voir s'il est possible que les frais d'acte soient pris en charge par le cédant.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité :

-PRECISE que la cession interviendra lorsque toutes les constructions auront été achevées.

Sur le même sujet, M. LUCANTE demande si la commune envisage d'intégrer l'impasse du Dr Calmette.

M. SAINT-JOSSE précise que cela est prévu dans l'opération globale de prise en charge de la rue du Dr Calmette mais aujourd'hui ce dossier n'est pas abouti. Il faudrait le relancer.

Programme de voirie 2016

La commission Marchés Publics s'est réunie le 2 mai 2016 pour examiner les propositions de prix concernant le programme annuel de voirie :

	LAPEDAGNE		LAFFITTE	
	<i>HT</i>	TTC	<i>HT</i>	TTC
Lotissement de l'Estibette	12 280,60	14 736,72	20 107,60	24 129,12
Chemin de Lanot	18 810,00	22 572,00	22 004,00	26 404,80
Chantier de l'école	1 811,00	2 173,20	2 445,00	2 934,00
Impasse des coustalats 60 ml	1 604,00	1 924,80	1 889,00	2 266,80
Rue Léo Lagrange	696,00	835,20		
Chemin des Serres 750 ml	22 665,00	27 198,00	27 460,00	32 952,00
S/total	57 866,60	69 439,92	73 905,60	88 686,72

La commission a décidé de retenir l'entreprise LAPEDAGNE, moins-disante.
Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer avec l'entreprise LAPEDAGNE ce marché de travaux de voirie d'un montant de 57 866,60 €HT 69 439,92€ TTC)

Cession immobilière à l'usine hydroélectrique Tournier

Jean SOUVERBIELLE présente le dossier :

L'usine hydroélectrique Tournier représentée par M. Labeyrade souhaite acheter une parcelle communale située sur Igon en bordure du Gave.

Cette parcelle cadastrée A n°1067 a une superficie de 487 m²

Le service des Domaines a estimé à 250 € la valeur de ce bien.

La loi sur l'Eau impose à l'usine hydroélectrique d'agrandir la passe à poisson et créer un chemin de halage, c'est pourquoi la société a besoin de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-AUTORISE le Maire à vendre à l'usine hydroélectrique la parcelle A n° 1067 au prix de 250 € et à signer l'acte authentique.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	OBSERVATIONS
SAINT-JOSSE	Jean	Maire		
SOUVERBIELLE	Jean	Adjoint		
GARCES	Alain	Adjoint		
BASSE-CATHALINAT	Jean-Pierre	Adjoint		
GARCIA	Sylvie	Adjointe		
MEUNIER	Christine	Adjointe		
LASSERRE	Alain	Conseiller		
LATAPIE	Jean	Conseiller		
CAZE	Jean-Pierre	Conseiller		
IRIBARNE POMMIES	Josie	Conseillère		
POLA	Viviane	Conseillère		
MARTINEZ	Isabelle	Conseillère		
GABEN	Laurent	Conseiller		
SEDZE	Céline	Conseillère		
RYCKBOSCH	Guillaume	Conseiller		
LUCANTE	Michel	Conseiller		
VIGNEAUX	Catherine	Conseillère		
MENORET ULTRA	Marie-Agnès	Conseillère		
PENOUILH	Thierry	Conseiller		

